



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JUILLET 2017

Convocation en séance ordinaire le 30/06/2017.

Etait présent :

Mr Eric MICHARD, Maire, Mme Florence DUPUY, 1^{er} Adjoint, Mr Yves PLACE, 2^{ième} Adjoint, Mr Pierre GARBIL, 3^{ième} Adjoint, Mr Philippe BLANC, 4^{ième} Adjoint ;
Conseillers Municipaux : Mr Jean-Paul GAY, Mr Bertrand MAILLARD, Mr Damien PEYRON, Mr Jean-Paul NIELACNY, Mr Stéphane DIDIER, Mme Patricia GEOFFROY.

Absent : Mme Séverine VERDIER, Mr Cédric CHAZELLE, Mr Didier PINAY, Mme Catherine BRICAUD.

Pouvoir :

Le Compte rendu de la séance précédente, est approuvé à l'unanimité.

1. Salle Animation Rurale.

Mr Eric MICHARD informe les membres de l'assemblée que la commission sécurité s'est prononcée favorablement à l'ouverture de la SAR. 4 prescriptions ont été données, celle-ci seront réglées sous quinzaine.

Le conseil est sollicité sur les décisions à prendre concernant l'équipement de la SAR (Mobilier, Vaisselle).

Une proposition a été faite par les galeries du Forez sur la vaisselle pour 200 couverts à 2 374 € TTC.

Le Conseil donne son accord sur cette proposition.

Table et Chaise :

Chaise : 3 catégories sont présentées par deux entreprises différentes.

Le Conseil souhaite organiser une visite de l'entreprise JAROZO qui a un show room à disposition.

L'achat sera fait sur une dizaine de tables rondes et une dizaine de tables rectangulaires ainsi que 140 chaises.

2. PLUI – Débat PADD – Procès Verbal.

A l'ouverture de la séance, Mr le Maire a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'Article L21 21-20 du CCGT.

URBANISME

PLUI – Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Vu les documents joints à la convocation,

Vu le vidéo de présentation,

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que Loire Forez Agglomération a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du 15 décembre 2015, modifié par délibération en date du 21 mars 2017.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'Urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus

Organisation générale du territoire :

Le conseil déplore le fait que l'organisation générale porte essentiellement sur un axe où les communes rurales sont laissées pour compte. L'axe précité s'arrête sur l'agglomération montbrisonnaise et ne s'étant pas vers le nouveau périmètre de Loire Forez (Boën Noirétable...).

Centre bourgs et Hameaux :

Il est noté un point positif sur les hameaux où les propriétaires ou futurs propriétaires ont la possibilité de réhabiliter les structures existantes.

Les dents creuses devraient à l'avenir être remise en état de zone nouvellement constructible afin d'éradiquer celles-ci. Les viabilités sont déjà disponibles. Ces parcelles ne peuvent pas être travaillées par des exploitants (trop proche des habitations existantes).

Pralong se retrouve dans une situation particulière avec les communes voisines, concernant la possibilité de construction nouvelle. La commune ayant eu l'obligation de faire un PLU drastique, a peu, ou pas de terrain disponible à la nouvelle construction en comparaison avec les autres communes limitrophes.

Certaines parcelles ont une délimitation très proche de l'habitation, limitant ou empêchant l'agrandissement de l'habitation ou l'agrément de celle-ci, sans empiéter sur les parties agricoles.

Il serait éventuellement souhaitable de pouvoir effectuer une révision de son PLU, en lien avec le PADD de la commune et le futur PADD du PLUI.

Le fait d'accueillir de nouveaux habitants peut à l'avenir créer un commerce de proximité tel qu'une restauration bar épicerie de dépannage, etc...)

Il est noté le fait de créer des déplacements doux. Il manque énormément de pistes cyclables sur le territoire. (Ex D8 entre Boën et Montbrison, il est possible de réaliser une piste cyclable, des morceaux de l'ancienne D8 sont déjà existants.

Le covoiturage, ou aire de « blablacar » peut être réalisé sur les axes des Départementales (Exemple : Pralong a prévu dans son PADD une aire de covoiturage au croisement de la D8 et la D110), ainsi qu'un axe mode doux piétons du centre bourg à ce croisement.

Economie.

Le PADD du PLUI souhaite respecter l'installation des artisans locaux. Ce qui est très propice à nos zones économiques.

Une aide aux agriculteurs pourrait être donnée afin d'effectuer la méthanisation.

3. Cantine : Approbation Achat logiciel réservation cantine par le biais du sou des Ecoles

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée, qu'une présentation du logiciel de gestion cantine 3D ouest a été faite auprès des Parent d'élèves. Une présentation de celui-ci a été réalisée le 11 Juin à 18h30 en réunion publique.

Aussi il est demandé de bien vouloir approuver l'achat de ce logiciel par le biais du Sou des Ecoles.

4. Délibération N° 2017-07-01

Cantine : Constitution d'une régie de recette de cantine.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il est obligatoire de créer une régie de recette pour le service de la cantine.

Cette régie sera constituée de paiement en chèque, espèces et CB par TIPI régie.

Les produits repas adultes et enfants seront encaissés sur l'article 7067,

Un fond de caisse sera mis à disposition du régisseur d'un montant de 50 €.

Le régisseur est assujetti à un cautionnement de 300 €.

Le régisseur percevra une indemnité annuelle de 110 € selon la réglementation en vigueur.

Oùï et délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à la création de cette régie de recette,

5. Délibération N° 2017-07-02

Cantine : Approbation principe de paiement titre recette service Cantine.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la Cantine.

TIPI est un service à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, à partir du site de la collectivité ou directement à partir de la page de paiement de la DGFIP, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles.

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes. Le tarif en vigueur dans le secteur public local est de 0,05 € par transaction + 0,25 % du montant de la créance payée.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de régie via le dispositif TIPI à compter du 1er Septembre 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de régie via le dispositif TIPI et ce à compter du 1er Septembre 2017,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal.

6. Délibération N° 2017-07-03

Cantine : Nomination Régisseur Titulaire et Suppléant.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que dans le cadre de la création de la régie de recette du service cantine, il est obligatoire de nommer un régisseur Titulaire et un régisseur suppléant :

Dans un souci de service à la population, il est proposé de nommer Didier RODIERE Secrétaire de Mairie, en tant que régisseur titulaire, et en cas d'absence, Madame Catherine BRICAUD titulaire suppléant. Le régisseur titulaire percevra une indemnité de 110 € annuel selon la réglementation en vigueur.

Oùï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Nomme Monsieur Didier RODIERE Régisseur Titulaire, et Madame Catherine BRICAUD Régisseur Suppléant,
- Dit que le régisseur Titulaire percevra une indemnité de 110 € annuel selon la réglementation en vigueur.

7. Délibération N° 2017-07-04

Cantine : Approbation Tarif des repas cantine 2017/2018

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le tarif des repas cantine est inchangé depuis 2014. Aussi il est proposé de fixer le tarif cantine au prix de 3.20 € pour les enfants et de 4.20 € pour les adultes.

Oùï et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le tarif de 3.20 € pour les enfants, et 4.20 € pour les adultes.

8. Délibération N° 2017-07-05

Cantine : Approbation règlement restaurant scolaire et périscolaire.

Monsieur Pierre GARBIL, informe les membres de l'assemblée des modifications apportés au règlement du restaurant scolaire et Périscolaire.

Ces modifications portent essentiellement sur la modification des réservations de repas par le biais d'internet, et la cadence, ainsi que le règlement par TIPI régie, et du tarif repas cantine.

Après lecture de ce règlement, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement tel qu'annexé,
- Dit que celui-ci sera distribué à la rentrée auprès des parents.

9. Délibération N° 2017-07-06

Amende de Police : Projet sécurité virage louis Varigas.

Monsieur Yves PLACE informe les membres de l'assemblée que des devis ont été réalisés afin de sécuriser le virage près de l'église rue Louis Varigas.

Le choix de l'entreprise qui serait susceptible de réaliser le projet est VERDIER POYET TP pour un montant de 9 542 € HT.

Il est demandé au membre du conseil de bien vouloir solliciter l'amende de police afin de pouvoir réaliser ce projet.

Oùï et délibéré, le conseil Municipal :

- Approuve le devis de l'entreprise VERDIER POYET pour un montant de 9 542 € HT
- Sollicite une subvention du Département au titre des amendes de police.

10. Délibération N° 2017-07-07

Enveloppe parlementaire : Projet Extension cimetière.

Monsieur Yves PLACE informe les membres de l'assemblée, que dans le cadre du projet d'extension du cimetière, une ébauche de celui-ci est en cours, avec un chiffrage.

Aussi, afin de permettre la réalisation, il est demandé de solliciter la réserve parlementaire.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'enveloppe parlementaire dans le cadre du projet d'agrandissement du cimetière.

Prochain Conseil le 07 septembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance.

REPERTOIRE CHRONOLIQUE

Date	Folio	Objet	Résumé
12/07/2017	PV	<u>PLUI – Débat PADD</u> <u>PROCES VERBAL</u>	Voir PROCES VERBAL
12/07/2017	2017-07-01	<u>Cantine : Constitution d'une régie de recette de cantine</u>	Oui et délibéré, le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> - Autorise le Maire à la création de cette régie de recette,
12/07/2017	2017-07-02	<u>Cantine : Approbation principe de paiement titre recette service Cantine.</u>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : <ul style="list-style-type: none"> - approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de régie via le dispositif TIPI et ce à compter du 1er Septembre 2017, - autorise Monsieur le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, - dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal.
12/07/2017	2017-07-03	<u>Cantine : Nomination Régisseur Titulaire et Suppléant.</u>	Oui et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - Nomme Monsieur Didier RODIERE Régisseur Titulaire, et Madame Catherine BRICAUD Régisseur Suppléant, - Dit que le régisseur Titulaire percevra une indemnité de 110 € annuel selon la réglementation en vigueur.
12/07/2017	2017-07-04	<u>Cantine : Approbation Tarif des repas cantine 2017/2018</u>	Oui et délibéré, à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le tarif de 3.20 € pour les enfants, et 4.20 € pour les adultes.
12/07/2017	2017-07-05	<u>Cantine : Approbation règlement restaurant scolaire et périscolaire</u>	Après lecture de ce règlement, à l'unanimité, Le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le règlement tel qu'annexé, - Dit que celui-ci sera distribué à la rentrée auprès des parents.
12/07/2017	2017-07-06	<u>Amende de Police : Projet sécurité virage louis Varigas.</u>	Oui et délibéré, le conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le devis de l'entreprise VERDIER POYET pour un montant de 9 542 € HT - Sollicite une subvention du Département au titre des amendes de police.
12/07/2017	2017-07-07	<u>Enveloppe parlementaire : Projet Extension cimetière.</u>	Oui et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> - Sollicite l'enveloppe parlementaire dans le cadre du projet d'agrandissement du cimetière.

**Ont signé au registre tous les membres présents
A Pralong le 12/07/2017**

Eric MICHARD	194 Route du PIC	
Florence DUPUY	117 Chemin des Farges	
Yves PLACE	270 Route du PIC	
Pierre GARBIL	472 Route des Deux Villages	
Philippe BLANC	635 Route de Grandchamps	
Catherine BRICAUD	5 Chemin des Ecoliers	
Cédric CHAZELLE	293 Chemin des Ecoliers	PROCURATION Eric MICHARD
Stéphane DIDIER	313 Route du PIC	
Jean-Paul GAY	133 Route de Menacey	
Patricia GEOFFROY	146 Route de Lard	
Bertrand MAILLARD	41 Impasse des Varennes	
Jean Paul NIELACNY	1197 Route de Menacey	
Damien PEYRON	463 Route du Pic	
Didier PINAY	409 Route de Lard	
Séverine VERDIER	270 Route de Menacey	